

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

du

JOURNAL.

Rue de la Casse n. 34.

MONITEUR ET PATRIOTE

PRIX

de

L'ABONNEMENT

3 patacons par mois.

Le PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi excepté. On s'inscrit au bureau du PATRIOTE où on recevra les annonces, lettres et avis, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO. ON INSÉRERA GRATIS LES AVIS DE MM. LES ABONNÉS.

Amanach Français.

- Lundi 19 (1794). — Combat près Figuières, par le général Augereau, contre les Espagnols.
- (1800). — Combat et prise de Chatillon, par le général Lannes, contre les Autrichiens.
- (1809). — Prise d'Oviedo, par le maréchal Ney, contre les Espagnols.
- (1813). — Combat de Weissig, par le général Lauriston, contre les Russes.
- Mardi 20 (1813). — Bataille de Bautzen, par Napoléon, contre les Prussiens.
- (1794). — Combat de Lohles, par le général Desjardins, contre les Autrichiens.

NAVIRES DU HAVRE, ATTENDUS ICI.

Les Deux frères unis, 28 février.

MONTEVIDEO.

17 mai 1845.

AVIS.

M. Fitz Patrick, pilote de la marine anglaise, est prié de passer au bureau du PATRIOTE pour affaire qui le concerne.

AVIS.

Le sergent major Bonaventure Montes de l'armée ennemie, et qui s'est présenté le 16 courant comme pass aux fortifications de la capitale, a déclaré entre autre choses que le 25 courant les assiégeants devaient entrer dans cette place.

Dans les dernières discussions à la chambre des députés sur la question de Tahiti, le cabinet du 29 octobre, pour se justifier des actes qu'il a accomplis dans l'Océanie, se rejetait sur les provocations de l'opinion qui l'avait poussé, disait-il, à chercher les moyens d'étendre notre influence maritime. Certainement la popularité qu'acquiert chaque jour notre marine, le mouvement de l'opinion et le besoin de créer dans l'Océanie des points de relâche pour nos pêcheurs en temps de paix, et de refuge et de ravitaillement en temps de guerre, devaient porter le ministère à prendre une résolution à cet égard. Son choix se fixa sur les îles marquises et Tahiti, qui déjà ont eu de si tristes résultats, sans avoir jamais donné de grandes espérances.

Est-ce inhabileté, est-ce fâcheux hasard? le

ministère n'a pas eu souvent la main heureuse dans ces divers actes. L'agrandissement maritime de la France demandait autre chose que l'occupation des Marquises, et devait s'attendre à des entreprises plus sérieuses et plus favorables. De vastes contrées merveilleusement situées, et sur lesquelles la France avait déjà des droits et des intérêts, s'offraient à nous et se présentaient tout naturellement comme les premiers points à occuper. La Nouvelle Zélande, par exemple, et l'île de Madagascar présentaient des chances favorables pour un établissement utile et productif. Ces deux pays ont été occupés par des Français. M. le baron Thierry avait obtenu des chefs du premier, une concession authentique de terrains et le droit de les coloniser; mais les Anglais n'ont pas reconnu ce droit, et se sont emparés des points concédés, malgré les protestations de M. Thierry et ses réclamations auprès du gouvernement de Louis-Philippe.

L'influence française a dominé jusques dans ces derniers temps dans l'île de Madagascar, où elle possède encore des droits incontestables. Eh bien! malgré les avantages faciles et immenses que promettaient ses deux points, le ministère du 29 octobre a mieux aimé faire prendre possession des Marquises qui, au dire des voyageurs, sont couvertes d'un terrain peu fertile, et a abandonné à l'Angleterre les vastes îles de la nouvelle Zélande où celle-ci a planté son pavillon, sans respect pour les possessions du baron Thierry.

Aujourd'hui nous lisons dans le Courrier de Nantes que les Anglais viennent d'établir le blocus devant le port de Madagascar. Ainsi après avoir employé sans succès dans ce pays leurs Pritchard pour exciter les indigènes contre les Français, afin de nous faire évincer par eux des points que nous y occupons, ils emploient les derniers moyens. Sous le plus léger prétexte, on en trouve toujours quand on en a besoin, ils bloquent Tamatave, plus tard ils demanderont en dédommagement une partie de l'île, puis enfin, à force de sourdes vexations, ils nous forceront peut-être à leur abandonner l'île entière. C'est leur tactique habituelle, elle est connue; la France se reprendra-t-elle sur la mesure dont nous trouvons quelques détails dans l'article suivant :

« De Bourbon, 22 octobre 1844.

« Nous pouvons vous donner une nouvelle politique qui a fait sensation à Bourbon. Il y a quelques jours, une corvette anglaise est venue signifier à notre gouverneur que l'Angleterre avait décidé le blocus de Madagascar.

« Ce vaste continent si fertile, et où le climat permet la culture des produits du Midi comme des produits européens, nous convient à ravir pour servir de contre-poids à la puissance anglaise dans l'Inde, et nous appartient de droit depuis longues années, par suite de transactions dont les actes viennent d'être retrouvés dans une étude de notaire; mais s'il nous convient, il convient par cela même aux Anglais, qui, à défaut de droit, ne manquent jamais de prétextes pour prendre ce qui est à leur convenance, et plus hardis que nous, qui n'osons pas faire valoir nos droits sur ce pays si riche et si fertile à conquérir, ils viennent sous nos yeux, et sous prétexte de venger une insulte faite à un de leurs missionnaires (insulte bien méritée, puisque celui-ci a enfreint sciemment et volontairement les lois du pays), bloquer Tamatave.

« Pour tous ceux qui réfléchissent, ce blocus n'est qu'un moyen d'obtenir des autorités du pays, un traité de commerce, et enfin, ce qui est plus probable, d'obtenir de gré et de force une concession de terrain qui leur servira de point de départ pour établir leur domination exclusive sur l'île entière, à l'exception cependant de deux ou trois petits trous fort malsains que nous possédons à quelque distance de l'île, et qu'on ne nous disputera pas. »

Nos abonnés ne seront peut-être pas fâchés de voir de quelle manière les ennemis ont rendu compte de leur défaite du 14 avril dernier, dans l'affaire de la maison Reissig. On se souvient que, dans cette journée, les assiégés n'eurent à regretter la perte que de 4 hommes morts dans l'action ou des suites de leurs blessures et qu'ils ramènèrent ici treize prisonniers, dont un officier de l'ennemi qui, ce jour là, perdit beaucoup de monde. Eh bien! voici comment on écrit l'histoire au Cerrito.

BULLETIN DE L'ARMÉE, N. 109.

Vive la Confédération Argentine!

MURENT LES SAUVAGES UNITAIRES.

Le lieutenant colonel, commandant le bataillon Défenseurs de l'Indépendance Orientale et chef de ligne.

Ligne d'avant-postes, 14 avril 1845.

A. S. E. le président de la République, général en chef de l'armée confédérée d'avant-garde de la Confédération Argentine, brigadier général Manuel Oribe.

Aujourd'hui, à midi, j'ai entendu un coup de canon et de la fusillade sur notre gauche; au même instant l'officier de service de ce côté vint me prévenir que les sauvages unitaires attaquaient nos postes de Reissig. Aussitôt j'envoyai notre réserve et je vis en arrivant sur le lieu du combat, que le sous-lieutenant des gardes nationales, Vincent Fernandez, sorti imprudemment avec son poste, par un excès de bravoure, pour recevoir l'ennemi, était environné par ce dernier, et battait en retraite pour se réfugier dans la maison de Reissig qu'il est parvenu à gagner. Mais aussitôt une force de cavalerie ennemie venant par une rue pour couper la retraite à environné la maison, j'envoyai les capitaines Miguel,

Fernandez et Jean Layos du bataillon Liberté Orientale, et Justin Archaga des gardes nationaux, pour charger l'ennemi. Celui-ci a pris la fuite en colonne, au pas de course, sans oser même déployer des tirailleurs sur nous. Nous avons pris dans cette fuite trois fusils et plusieurs bonnets. A l'arrivée des compagnies de réserve, j'ordonnai à l'adjudant major de déployer deux *guérillas*, une sur le flanc gauche, pour déloger l'ennemi qui était dans les fossés. L'adjudant envoya le capitaine Joaquín Espina et le lieutenant Mareil, avec deux compagnies des Volontaires d'Oribe, qui ont délogé complètement et poursuivi l'ennemi jusque dans sa tanière.

La perte des sauvages est calculée à 50 hommes, parmi lesquels plusieurs officiers que l'on a vu enlever.

Les forces qui se sont lancées sur nos postes étaient de 4 à 500 hommes d'infanterie et 70 cavaliers, appuyées par une forte réserve et deux pièces d'artillerie.

Notre perte s'élève à 13 morts; un officier et 13 soldats blessés; le sous lieutenant Vincent Fernandez, et 13 soldats prisonniers, et enfin le lieutenant Silveira Zamora tué.

Une de nos pièces, placée chez Etchenique, a tiré quelques coups heureux.

Messieurs les chefs, officiers et soldats se sont conduits avec leur bravoure accoutumée, en se rendant dignes de la considération de V. E.

Que Dieu vous garde beaucoup d'années,
MARCOS RINCON.

Le Constitucional, dans son numéro du jour, s'occupe d'un projet de loi qui aurait été présenté aux chambres, relatif à une médaille d'honneur qui devrait être offerte à tous les hommes qui ont gardé les armes pour la défense de la République pendant toute la durée du siège.

Nous reviendrons demain sur cet article.

Les nouvelles que nous avons de Buenos-Ayres vont jusqu'au 15 courant. Elles portent que M. Gore Ouseley avait passé une note à Rosas et lui avait donné sept jours pour y répondre. A cet effet les HH. chambres des représentants avaient été assemblées. Notre correspondant compte sur un heureux résultat des négociations entamées.

On lit dans le Constitucional :

« Des personnes dignes de foi nous assurent qu'Oribe a donné ordre sur toute la côte de l'Uruguay, de procéder à la tuerie, libre de tous droits, des animaux existants dans les propriétés. Il veut, par ce moyen, que toute son armée achève de sucer jusqu'à la dernière goutte du sang de notre pauvre terre. N'ayant pu la soumettre, ils veulent ne la quitter que détruite. »

La corvette de guerre anglaise *Satellite*, qui devait partir hier pour Buenos-Ayres a renvoyé son départ à demain mardi.

FRANCE.

—Le *Moniteur* publie un rapport du roi, de M. le ministre de la guerre, sur l'école de tir fondée à Vincennes depuis le mois d'avril 1842. Mais le maréchal Soutt propose, pour donner à cette institution des développements proportionnés aux forces de la France, d'en faire pour tout le corps de l'armée une école normale de tir; afin de former pour l'infanterie des instituteurs chargés de propager les principes qu'ils auront reçus et d'en

diriger uniformément l'application dans la pratique. Ainsi se préparera pour un avenir prochain la création d'écoles secondaires. Elles seront établies successivement dans les villes qui possèdent des polygones, et plus tard, suivant les facilités que présenteront les localités, dans les principales garnisons d'infanterie. Du reste, les militaires de toutes armes employés ou appelés momentanément dans ces centres d'instruction ne cesseront pas de compter dans les corps auxquels ils appartiennent.

Le ministre propose de placer cette nouvelle institution sous les soins vigilants et continus d'un lieutenant général spécialement chargé d'en suivre et d'en multiplier les progrès sous le titre d'inspecteur général des écoles de tir. Il aura pour mission la direction supérieure et la haute surveillance d'abord de l'école normale, et plus tard des écoles divisionnaires. Il devra suivre les instructions du ministre, donner sur tous les points, aux écoles, une impulsion vive, uniforme et dirigée sans cesse vers les perfectionnements, soit dans l'emploi des armes à feu portatives, soit dans la confection des munitions de guerre. Il proposera des améliorations à introduire tant dans la composition des écoles que dans leurs opérations.

« Pour remplir un emploi d'un aussi grand importance, dit M. Soutt, j'ai l'honneur de proposer à V. M. de désigner S. A. R. Mgr. le duc d'Aumale. Fa miliaisé avec le service des troupes dans la paix comme dans la guerre, apte à porter dans toutes ces questions des lumières d'un savoir étendu et d'une précoce expérience, S. A. R., par l'influence de sa réputation militaire, par le dévouement que les trophées lui portent, me paraît être l'officier-général que je dois présenter à V. M. pour donner à cette branche de l'instruction militaire le développement militaire. »

Ce rapport est suivi d'une ordonnance datée du 2 février qui nomme le duc d'Aumale inspecteur-général des écoles de tir pour les armes à feu portatives.

(Journal du Havre.)

NAVIRES EXPÉDIÉS.

pour

Rio-Grande, navire français Colombien,
Buenos-Ayres, corvette de guerre anglaise *Satellite*.
Paranaguá, navire suédois *Skutan*.
Rio-Grande, goélette sarde *Adelaide*.



VENTE A L'ENCHERE.

[Remate.]

PAR RAFAEL RUANO.

DE BIJOUTERIE, MEUBLES, ETC.

Rue de las Piedras, n° 74.

Mardi prochain, 20 courant, à onze heures du matin, aura lieu la vente à l'encan d'un magnifique assortiment de bijouterie et de meubles dont la majeure partie est récemment arrivée d'Europe.

[P. P. VAZQUEZ.

de Bijouterie, mobilier, librairie et voitures.

Mercredi prochain, 21 courant, à 11 heures du matin, aura lieu chez lui, rue des Missions n° 117, la vente à l'encan des articles ci-dessus.

AVIS DIVERS

Les principaux membres de la société dramatique italienne nous prient de prévenir nos lecteurs que la société dont parle l'avis ci-dessous, n'a nullement été dissoute, et que cet avis n'est que l'expression d'un seul membre qui n'en fait plus partie. Ces messieurs préparent une représentation qui aura lieu très prochainement.

AVIS.

Le public est prévenu que la représentation théâtrale qu'avait annoncée la société d'amateurs italiens, n'aura pas lieu par suite de la dissolution de cette société. Cette représentation sera donnée plus tard; mais seulement par le concours de quelques-uns des membres qui lessaient partie de ladite société.

UN AMATEUR ITALIEN.

AVIS.

On demande pour garçon de puériculture un jeune homme de 14 à 15 ans, qui sache parler le basque et l'espagnol.

S'adresser rue du Grandi numéros 176 et 178, à côté de la pharmacie de M. Lenoble.

AVIS.

AUX JEUNES GENS QUI SE DESTINENT AU COMMERCE

COURS DE TENUE DES LIVRES

En partie simple ou double, d'arithmétique commerciale, et des langues française et anglaise, à 7 heures du soir, tous les jours, excepté le lundi et les jours de fête. Comme la géographie moderne n'est pas étrangère au commerce, on pourra, si les élèves le désirent, leur en donner les leçons.

Les cours s'ouvriront le 2 du mois de juin; ceux qui se disposeront à les suivre sont priés de se présenter avant cette époque pour prendre leurs inscriptions respectives, calle de las Camaras, n° 97, institution de M. l'abbé Paul.

On prévient que les professeurs n'affichent pas une méthode ni nouvelle, ni extraordinaire, et qu'ils ne s'engagent point à faire parler et écrire correctement aux élèves ces deux langues, ni dans quatre, ni dans six mois de leçons.

AVIS AU PUBLIC.

A vendre des haricots blancs de Soissons première qualité, au magasin de comestibles rue du 18 Juillet n° 54, pres du Lion d'or à deux piastres l'arrobe, et 80 reis la livre.

COMMISSION DE SUBSISTANCES.

A dater d'aujourd'hui, 2 mai, le bureau de la commission de subsistances recevra les déclarations des négociants depuis 4 heures du soir jusqu'à la nuit.

Le Propriétaire-Gérant, Jh. REYNAUD.

Imprimerie CONSTITUCIONAL, Rue de las Camaras N.34.